



Infos Flash SEI-SEF Grenoble

Déménagement IntenCity
Equipes sous tension et EVRP
Télétravail à Ecofit

Vous partez en GPEC ou ICDR
GPEC, rupture conventionnelle, carrière longue

Déménagement IntenCity : les grandes manœuvres sont pour bientôt !

Cette fois c'est parti ! Le nouveau site IntenCity va commencer à se remplir dès la fin septembre, initiant des mouvements qui vont concerner **2000 personnes** sur le bassin grenoblois-jusqu'à Q2 2021.

Tous ceux qui font partie de ces mouvements vont devoir mettre en place de nouveaux modes de déplacements*, en prenant en compte les contraintes de parking.

En effet, sur IntenCity comme sur TEC, il n'y aura **qu'une place pour 3 voire pour 5 personnes** environ, et le droit à stationner sera géré par **une application** qui vient d'être lancée.

La **Cfdt** vous invite à nous **faire remonter toute remarque ou proposition**. Ce retour d'expériences nous permettra de **porter votre voix** auprès de la Direction en CSSCT pour améliorer ce qui peut l'être.

*NOTA : Suite au confinement, **Transisère** s'est engagé à prolonger de 3 mois l'abonnement annuel, la **TAG** de 2 mois, et des remboursements sont prévus sous conditions pour les abonnements **SNCF**.

Equipes sous tension : la Cfdt demande la transparence

Chaque année, il est du ressort de la Direction de prévoir l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP), qui consiste à **identifier les risques auxquels sont soumis les collaborateurs** d'une entreprise, afin de mettre en place des actions de prévention.

Les **résultats** de certains secteurs (notamment sur S2, où les équipes sont sous tension, avec des personnes en souffrance) sont **alarmants** avec des notes de 4 et 5 sur une échelle de 1 (mini) à 5 (max).

La **Cfdt** a réclamé le détail de ces EVRP critiques et les actions de prévention prévues, mais la Direction semble dépassée.

Si votre service a fait l'objet d'une **EVRP**, faisant état de **souffrances au travail**, contactez-nous pour que l'on puisse agir avec vous et pour vous.

Télétravail : encore des problèmes à Ecofit !

Pendant le confinement, le télétravail a été gracieusement accordé à tous, sur 5 jours.

Aujourd'hui, la Direction le limite à 1 jour par semaine pour Ecofit, alors que **l'Accord prévoit deux jours**.

Les salariés ont télétravaillé sans problème et en toute autonomie, 5 jours pendant le confinement. Pourtant la Direction refuse aujourd'hui d'élargir le télétravail à 2 jours.

Les raisons du refus tiendraient à l'autonomie des personnes, (qui ne seraient autonomes qu'un jour par semaine, mais pas deux !) et à l'absolue nécessité d'être présent 4 jours sur le site.

La **Cfdt dénonce** cette situation. Devra-t-on de nouveau **porter l'affaire aux Prudhommes** pour avoir gain de cause ?

Vous partez en GPEC ou en ICDR : quels impacts sur vos cotisations ?

En fonction de vos choix, il se peut que votre salaire soit inférieur à 100%.

Dans ce cas, vous allez cotiser à la retraite CARSAT sur la base de votre salaire réellement perçu (celui inférieur à 100%). Malgré tout, même si votre salaire est inférieur à 100%, vous et votre employeur allez cotiser sur une base de 100% pour votre complémentaire retraite AGIRC ARRCO.

Notez également que si vous partez à la retraite à l'âge du taux plein (condition GPEC) vous subirez une solidarité de -10% sur votre rente ARRCO AGIRC, durant les 3 premières années

Notre conseil : soyez **vigilant**, et **surveillez vos cotisations retraites**, sur votre feuille de salaire ainsi que le **nombre de points acquis** auprès de votre complémentaire AGIRC ARRCO, pour être certain que 100% des points vous ont bien été attribués et pris en compte pour le calcul de votre droit à rente AGIRC ARRCO.

GPEC, rupture conventionnelle et carrière Longue :

Si vous êtes **carrière longue** et que vous vous engagez pour un départ (GPEC ou rupture conventionnelle), contactez-nous afin de ne pas risquer de perdre vos droits à carrière longue (comme cela est déjà arrivé).

Nous vous aiderons à calculer la **date optimale de départ**.

Si vous souhaitez continuer à recevoir les informations **Cfdt** sur une adresse personnelle, informez-nous en par mail à : info.cfdt.schneider@gmail.com